



# codeppi

Plus dans les hebdomadaires et les mensuels que dans les quotidiens (question de place), l'Ours est la liste des collaborateurs actifs (mais pourquoi l'Ours, on dit que cela vient du mouvement de balancement des imprimeurs en actionnant le bras des premières presses). Voilà donc l'Ours du CODEPPI.

## Comité de Défense et Protection de la Presqu'île

**Président** : Jean-Pierre CAMUT,

**Trésorier** : Pierre PASTOR,

**Secrétaire** : Marie Céline LACHAUD

**Secrétaires adjoints** : Bernard CHAUVÉ  
(représentant l'ASYNPRO)

et Martine TOUSSAINT,

**Archiviste** : Guy CASTAGNEDE

**Email** : [codepillcf@orange.fr](mailto:codepillcf@orange.fr)

**Site** : [www.codepillcf.com](http://www.codepillcf.com)

## Contact des Représentants dans les villages

**CLAOUEY**  
Toussaint Martine  
06 70 88 68 05

**CAP FERRET**  
Barre Jean-Pierre  
06 77 13 04 44

**LE CANON**  
Camut Jean-Pierre  
05 56 60 94 12

**L'HERBE LA VIGNE**  
Pastor Pierre  
06 80 75 49 20

**LEGE**  
Lhoumeau Jean-Karol  
06 11 70 60 00

« Rien de ce qui touche la Presqu'île ne nous est étranger... »

## EDITORIAL

### Optimiser nos actions

Pour représenter au mieux ses adhérents dans toutes les instances qui décident du devenir de votre cadre de vie sur la presqu'île de Lège Cap Ferret, nous avons décidé d'optimiser notre action en coopérant largement avec les autres associations qualifiées "environnementales" de la commune. Cap Termer, spécialisée dans l'éducation à l'environnement autour de La RNN, Bételgeuse qui milite pour une gestion plus vertueuse de notre éclairage urbain, PALCF jadis concurrente mais aujourd'hui partenaire : toutes ces associations, tout en gardant leurs spécificités, participent activement à la vie de notre commune et à son futur, agissent désormais pour vous dans le cadre de L.A. COTE NOROIT. Nous espérons que ce choix va permettre d'attirer plus d'adhérents, motivés par notre force d'actions et nos mises en commun dynamiques.

### Les enjeux

Nous serons présents sur différents fronts :

-Au Parc Naturel Marin, notre représentation au sein du conseil de gestion (via Cap Termer) va nous permettre d'apporter nos vues de presqu'ilien au sein des groupes de travail constitués pour élaborer le plan de gestion.

-A La Ceba, dans les instances qui touchent à ce que l'on peut qualifier de "parlement de la mer" le Conseil Maritime de Façade Sud Atlantique (CMF SA). Des directives importantes nous concernant y seront débattues dans le cadre du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) ainsi que le Document Stratégique de Façade (DSF) fin 2015 début 2016. Directives de première importance qui devraient fixer les règles qui concernent la gestion du trait de côte et la qualification définitive des risques de submersion marine.

-Dans le suivi de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune (PLU).

-Dans la mise en place de la Forêt d'exception et son incidence sur le nouveau plan d'aménagement pour les 20 prochaines années de la forêt domaniale.

Tous ces grands dossiers ne nous empêcheront pas de nous intéresser aux événements qui touchent à notre cadre de vie général. Pour cela, nous avons besoin de vous, de vos interventions au sein de CODEPPI. Vos idées, vos avis et vos souhaits quant au devenir de notre presqu'île nous sont plus que jamais précieux.

Le Bureau de CODEPPI

Bulletin annuel de l'association Codeppi  
Juillet 2015

Association n° 9/00337, enregistrée le 12 Mars 1981,  
agrée par arrêté préfectoral le 28 Mai 1985

**ASSEMBLEE GENERALE DE CODEPPI**  
**LE 30 JUILLET 2015**  
**Salle des Mariages de la Mairie du CANON**  
**à partir de 18h00**

## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JUILLET 2014

L'assemblée générale s'est réunie le vendredi 25 juillet 2014, à 18H30, dans la salle municipale de la Forestière, sous la présidence de M. JP Camut, en présence de M. Christian Gaubert, vice-président du Conseil Général et de M. Michel Sammarcelli, Maire de Lège-Cap Ferret.

Au cours de l'assemblée, il a été procédé par vote au renouvellement du mandat du tiers sortant en 2014 soit: J.-P Barre, A-M. Jeantet, M. Toussaint, P. Pastor, J-K. Lhoumeau, M. Faitrop coopté.

21 suffrages ont été exprimés soit la majorité des membres présents à jour de leur cotisation.

Suivant l'ordre du jour :

1. L'Assemblée Générale a approuvé le procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 4 août 2013.

2. Le président a ensuite présenté le rapport moral et le rapport d'activité.

### Nos Objectifs

C'est notre 34<sup>ème</sup> Assemblée Générale.

Notre domaine de prédilection est la presqu'île de Lège-Cap Ferret et son environnement.

Notre action vise à protéger et sauvegarder l'environnement ; défendre les activités traditionnelles locales et contrôler l'aménagement par une correcte évaluation des possibilités d'accueil offertes.

Ces actions doivent rester dans le cadre strict de l'intérêt général et non celui des particuliers.

### Nos activités

Les événements qui ont marqué le dernier semestre 2013 sont :

L'approbation définitive du SCOT sans grande modification quant aux réserves faites par les différentes associations et même de l'État. A ce titre, La CEBA a décidé et par là même nous aussi, d'introduire auprès du tribunal administratif de Bordeaux une requête contre les délibérations du SYBARVAL relatives à l'approbation du SCOT. Le financement prévu dans le budget prévisionnel est à hauteur de 200 €

**Cette motion a été approuvée à l'unanimité des adhérents présents.**

- Coopération avec les autres associations locales comme l'APALCF, Bételgeuse et plus particulièrement avec l'association Cap Termer, qui est de nouveau sur les rails,
- Participation comme chaque année aux cabanes en fête à Andernos,
- Les élections municipales : l'équipe sortante qui a été réélue. Son programme est riche en promesses et en bonnes idées, tant mieux !

Maintenant nous en suivrons pour vous la réalisation. A cet effet, nous allons créer une rubrique ad hoc dans chacun de nos bulletins.

- Enquête publique VERMILION / Lavergne exploration et exploitation.
- Action commune dans le cadre des bicyclettes bleues.
- le Parc Naturel Marin a été créé officiellement le 5 juin et nous avons participé -avec PALCF- à une réunion ou a été présenté l'état d'avancement de la stratégie nationale mer et littorale.

### Compte rendu financier au 31/12/2013

| RECETTES                  |                 | DEPENSES                        |                 |
|---------------------------|-----------------|---------------------------------|-----------------|
| NATURE DES RECETTES       | Montant         | NATURE DES DEPENSES             | Montant         |
| Cotisations des membres   | 930,00 Å        | Cotisations-Assurance           | 124,07 Å        |
|                           |                 | Honoraires                      | 31,30 Å         |
|                           |                 | Publication relations publiques | 315,47 Å        |
|                           |                 | Frais AG                        | 190,52 Å        |
|                           |                 | Affranchissements divers        | 318,42 Å        |
| <b>TOTAL DES RECETTES</b> | <b>930,00 €</b> | <b>TOTAL DES DEPENSES</b>       | <b>979,78 €</b> |
| <b>DEFICIT :</b>          | <b>-49,78 €</b> |                                 |                 |

### CONTRÔLE DES FONDS ASSOCIATIFS AU 31/12/2013

|                    |                    |
|--------------------|--------------------|
| C.C.P. :           | 3 776,24 €         |
| Livret             | 6 754,41 €         |
| Espèces :          | 88,88 €            |
| <b>TOTAL ACTIF</b> | <b>10 619,53 €</b> |

## Parlons de l'avenir

Les associations de défense de la presqu'île ont pris l'habitude de travailler ensemble aussi et ont le projet de créer une fédération : Les Associations de la Côte Noroît (L.A. Côte Noroît) pour mutualiser leurs ressources intellectuelles, humaines et matérielles tout en gardant, bien sur, leur propre spécificité locale.

Vote à main levée cette motion.

**La motion a été approuvée à l'unanimité des adhérents présents**

3. **Le rapport financier** a été approuvé à l'unanimité des adhérents présents

4. **Le budget prévisionnel**, présenté par le président, est approuvé à l'unanimité ainsi que le maintien de la cotisation annuelle à 15 €.

5. **Intervention de C Gaubert** sur la nouvelle gouvernance de l'espace maritime qui devra être mise en place et appliquée par la France à partir de 2015. Cette stratégie nationale mer et littoral sera déclinée dans un Document Stratégique de Façade (DSF), élaboré par l'État au sein de la commission administrative de façade en concertation avec le Conseil Maritime de Façade. Le DSF fait l'objet de l'article L219-4 du code de l'environnement qui s'en trouvera modifié après différents éclaircissements législatifs quant à son opposabilité. Pour mémoire c'est dans le DSF que seront traitées les dispositions relatives à la submersion marine.

6 **Débat sur le PNM à partir des questions posées suivantes :**  
C'est quoi ? Comparaison ONF ou Communes ? -A quoi ça sert ?  
Harmonisation de règles de gestion communes Avis restrictifs -Comment ça fonctionne ?

- Monsieur le Maire précisera qu'il a toujours été favorable au PNM, mais regrette que la représentation de la commune qui a 42 kms de côtes communes avec le PNM n'ait qu'un seul représentant. Il souhaite que le conseil de gestion gère le PNM avec justesse et sérénité.

- Il abordera ensuite les problèmes posés par la réglementation des mouillages au banc et d'Arguin sans remettre en cause l'existence de la RNN et ses critiques sur le projet présenté à l'enquête publique notamment l'interdiction du mouillage de nuit.

7 **Sujet sur la submersion marine (PRISM) et sur les risques littoraux (PPRL).**

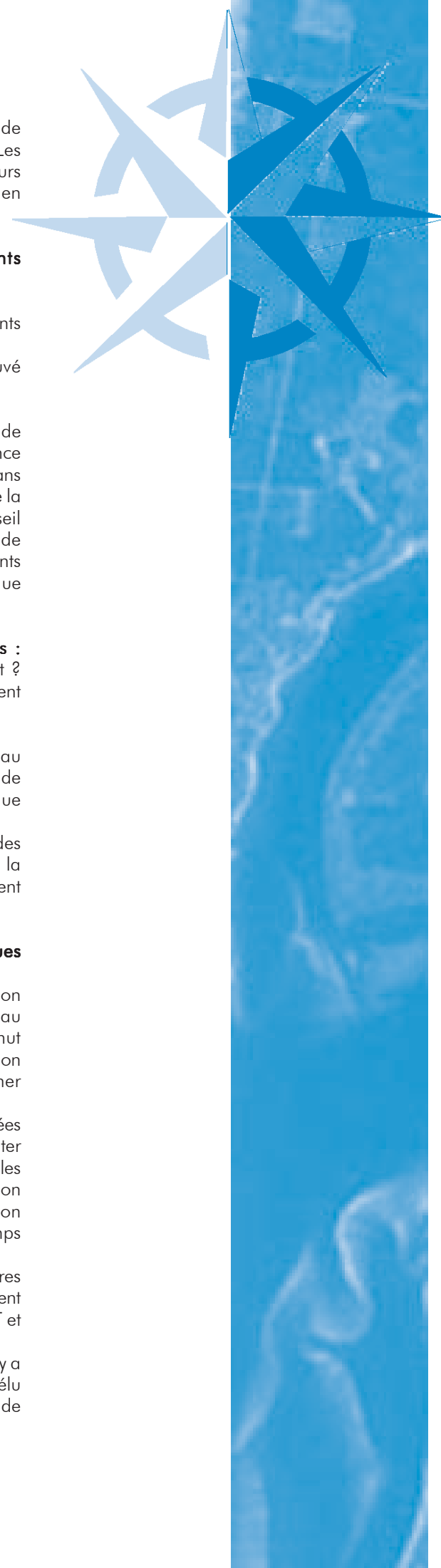
L'État souhaite mettre en place une stratégie globale pour la gestion du littoral et des problèmes liés à la montée du niveau de la mer suite au réchauffement climatique. Des études sont en cours (BRGM), J P Camut décrit les différents documents qui traitent du PRISM et du PPRL. L'application à partir de 2015 de la nouvelle réglementation risque de toucher l'urbanisation de près de 40% de la presqu'île de Lège Cap Ferret.

Monsieur le Maire pense que les études demandent à être consolidées et que la commune s'y emploie. Le SIBA a engagé un ingénieur pour traiter les sujets et vérifier celles-ci. Il indique que l'application des nouvelles règles sera retardée. (Nota : le retard est essentiellement motivé par l'élaboration du DSF et sa partie législative qui ne saurait aboutir avant fin 2015 et non à la véracité des études car les conclusions ont bien été remises en temps et en heure).

Le Maire souligne aussi le manque de concertation dans ces affaires dont les incidences humaines et financières sont considérables. Le président fait remarquer que les règles sont déjà prises en compte dans le SCOT et que celui-ci a été approuvé par les différentes communes concernées.

Compte tenu du timing, les débats sont clos avec le constat qu'il y a une grande différence d'interprétation entre la vision et l'expérience de l' élu et les références purement documentaires énumérées par le président de CODEPPI.

9 **La Séance est clôturée à 19h30.**



## ACTIONS IMPLIQUANT CODEPPI EN 2014 / 2015

### 2014

**Aout** : EP sur la création de la RNN du Banc d'Arguin

**Sept** : Fête du canal des étangs - CA de CODEPPI - Information sur la gestion des coupes fin 2014

**Oct** : Le Jour de la Nuit - Ct 2014 Journée de l'arbre - CA de La CEBA

**Dec** : Les Cabanes en fête à Andernos - 1<sup>ere</sup> Réunion PLU- Marché de Noel

### 2015

**Mars** : 2<sup>ème</sup> réunion PLU - Comptage des pêcheurs à pied (Aire Marine Protégée) - Réunion PNM définition des groupes de travail

**Avril** : CA de La CEBA (les candidatures de la CEBA pour le CG du PNM - Réunion La CEBA PNM Collège 5 Candidature de la CEBA pour le Bureau du PNM - AGO de Cap Termer

**Mai** : Réunions avec l'ONF Avancement de du projet Forêt d'exception - Comptage des pêcheurs à pied (Aire Marine Protégée) - Conseil Maritime de Façade (Représentant La Ceba) - CA CODEPPI préparation de l'AGO du 30 juil 2015

**Juin** : La création de la Cote Noroit le 6 juin 2015

## NOTRE FORET D'EXCEPTION AVANCE....

### Le Contexte

La forêt domaniale de Lège et Garonne, constitue actuellement près de 40% de la superficie de la commune, 85% est constituée de pins maritimes, les 15% restant de massif dunaire non boisé. Depuis la fin des années 70 le rôle d'accueil du public a pris une place de plus en plus importante dans les vocations assignées à cette forêt.

Ce document est en cours de renouvellement pour la période 2015-2035, et doit définir les objectifs de gestion durable tant dans ses fonctions écologiques, économiques que sociales.

### Forêt d'Exception

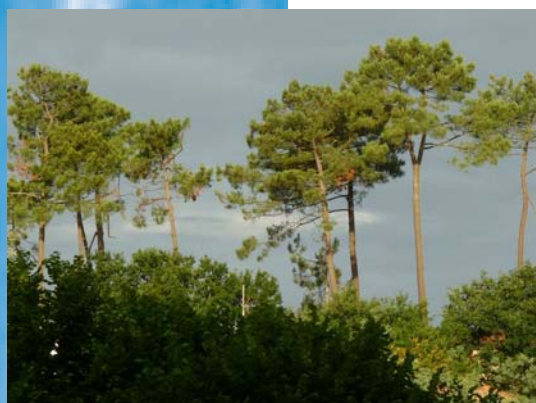
L'ONF a créé en 2007 un réseau de massifs forestiers démonstratifs et exemplaires de sa gestion, recevant le **label Forêt d'Exception®**, symbole de la gestion multifonctionnelle des massifs et depuis 2010, celle du Bassin d'Arcachon, constituée des forêts domaniales de Lège Cap Ferret et de La Teste de Buch encadrant l'entrée du Bassin, la seule forêt littorale sur l'Atlantique. Une Charte a été signée en 2012 marquant le début de la phase d'un comité de pilotage, présidé par le Maire de Biganos, par ailleurs président du syndicat des sylviculteurs privés du Sud-Ouest

L'ONF locale a alors associé tous les partenaires potentiels sans a priori (collectivités, associations de chasse, associations environnementales dont CODEPPI) dans des groupes de travail. Dans un esprit d'ouverture et de consensus, des actions pertinentes et novatrices ont émergé et vont servir à alimenter un contrat de projet 2015-2019 qui est prévu être finalisé en juin et signé à l'automne.

Le document de travail qui nous a été communiqué sur le détail des actions envisagées reprend fidèlement le contenu de nos travaux et nous rend optimistes sur la qualité finale de ce Contrat de Projet.

Après la diffusion de ce Contrat de Projet, il restera pour CODEPPI à vérifier la cohérence de ce document avec le futur Document de Gestion Durable 2015-2035 de l'ONF et à poursuivre notre dialogue et notre rôle de force de proposition auprès de l'échelon local de l'ONF en ce qui concerne la forêt domaniale de Lège et Garonne.

La labellisation Forêt d'Exception devrait normalement être délivrée avant l'été 2016 par le comité national d'orientation qui est venu sur place à la mi-mai.



## ALORS LE SCOT ON EN PARLE.....

Non il ne s'agit pas du monstre du Loch Ness mais du serpent de mer de nos bulletins. Le Schéma de Cohérence Territoriale le (SCoT)

### Notre position

Nous avons donné notre avis sur ce projet lors de l'enquête publique. Nous avons reproché le manque de concertation lors de son élaboration, le choix du cabinet chargé du projet, des éléments qui touchent à l'urbanisme surdimensionnés, la non prise en compte des remarques faites par les Pouvoirs Publics et l'Environnement. En définitive, peu de remarques pour la presqu'île sauf pour les points relatifs au transport et aux corridors écologiques à Claouey (voir les zones sur la carte jointe). De plus, en l'absence de PLU, le SCoT bien qu'imparfait semble rester aujourd'hui la seule référence permettant de limiter les éventuels débordements urbains.

### Nous ne sommes pas seuls.

Compte tenu des nombreuses imperfections autres que celles constatées par CODEPPI (le SCoT touche 17 Communes) la Coordination Environnement Bassin d'Arcachon (La Ceba) après un recours gracieux resté sans effet a décidé d'introduire une requête auprès du Tribunal administratif de Bordeaux. D'autres entités non associatives ont aussi introduit des recours. L'audience a eu lieu le 7 mai 2015, les journaux ont alors relaté cette information sous des formes plus ou moins alarmistes (certains parlant de cas d'école pour qualifier les non-conformités signalées). Il est vrai que n'ayant plus de PLU à Lège-Cap Ferret on peut s'inquiéter. Nous espérons, puisque la loi le permet, que le Tribunal administratif se bornera à la modification des points litigieux et non à son annulation pure et simple.

### Une réaction surprenante et pourtant assez commune

"Ah... ces associations elles attaquent les divers plans dont l'élaboration est complexe et coûte cher aux contribuables pour des peccadilles et nous empêchent d'avancer, c'est irresponsable".

La réponse à ce genre d'argument se trouve dans les faits. Un règlement non conforme aux lois et règles environnementales peut être frappé d'annulation (Lège-Cap Ferret, PLU 2011). Pourquoi trouve-t-on tant de non-conformités dans un projet que des experts et un syndicat de communes ont mis plus de 10 ans à élaborer et mettre en place ? Entre le risque d'une interprétation litigieuse des règlements ou l'application stricte de ceux-ci c'est bien la deuxième solution qui doit être choisie.



## CE PIN A ETE TUE...

Il avait mon âge, je l'ai contemplé à chaque vacances, puis chaque jour depuis quelques années. Ce pin est mort, tué parce que sans doute il gênait. Pourtant, il n'offrait aucun danger pour les habitations alentour, il avait résisté à toutes les tempêtes, il était resté droit et puissant et bien équilibré. Son défaut, celui de tous les pins quand ils laissent sur nos tuiles leurs aiguilles et leurs fleurs. Je le croyais hors de danger, protégé par le cahier des charges du lotissement qui stipule que dans son article 20 : "les arbres ou arbustes existant sur les lots, places et espaces libres devront être conservés au maximum. Ne pourront être supprimés que ceux qui, situés dans les zones oedificandi des terrains, se trouveront sur l'emplacement des maisons à édifier". Aussi, bien sûr, une plainte aurait pu être déposée, elle aurait même pu aboutir, mais cela n'aurait pas empêché sa destruction. Alors, quelle solution trouver pour empêcher l'abattage des quelques pins qui donnent encore tout son charme à notre presqu'île ? Peut-être un article dans le règlement du nouveau PLU indiquant que l'abattage des arbres doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Mairie qui pourra le cas échéant faire vérifier l'obligation d'abattage par un agent de l'ONF ?



## PLAN DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES LITTORAUX (PPRL)

Il se pose le principe de la protection de la pointe et des digues faites par les particuliers riverains du bassin pour protéger leur bien. Il ressort que ces ouvrages ont vraisemblablement contribué à la protection d'une partie de l'extrême pointe. Reste à trouver des outils financiers pour affirmer la pérennité de ces divers ouvrages et répartir cette charge entre les différentes parties concernées de près ou de "moyennement" loin. Il semble que d'année en année, hors de la mise en place d'une ASA préconisée par les pouvoirs publics, la solution reste difficile à trouver et chaque Comité de pilotage se termine sur ce point sans que soit vraiment apportée de solution autre que celle de continuer le suivi l'évolution du trait de côte.

## A PROPOS DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DU BANC D'ARGUIN

La RNN du Banc d'ARGUIN ( 2600 ha) a été créée en 1972 pour protéger des espèces d'oiseaux marins. La présence d'ostréiculteurs y a été légalisée sur 5 ha à partir de 1986. Elle est actuellement de 65 ha. En parallèle, la fréquentation humaine s'est également fortement développée sur le Banc d'ARGUIN

Un projet de décret propose d'établir un compromis entre les trois activités : réserve, ostréiculture et plaisance.

### Evolutions prévues par le projet de décret :

- Extension importante à 4370 ha de la RNN essentiellement vers l'ouest
- Augmentation de la surface de la Zone de Protection Intégrale interdite à toute activité humaine de 75 ha à un minimum de 100 ha,
- Interdiction du mouillage à l'ancre et de l'échouage de nuit, avec création d'une zone de mouillage sur corps-mort réservée aux bateaux équipés d'un moyen de récupération permettant de stocker ou de traiter intégralement à bord les déchets organiques et limitée à 48 heures consécutives.(impact très limité)
- Limitation de la vitesse à 5 Nds dans la Zone de Protection Renforcée
- Gel à 32 ha des concessions ostréicoles en 3 zones et attribution des concessions pour 5 ans
- Interdiction de la pêche à pied en ZPR (bon pour l'avifaune) et de la pratique du kitesurf

### Position de CODEPPI et de la CEBA

La CEBA dont CODEPPI est membre a fait parvenir les observations que nous partageons :

- Compte tenu des vitesses excessives des jet-skis et de la pollution sonore qu'ils occasionnent, il est souhaitable de limiter leur circulation aux chenaux principaux (non repris dans le projet alors que le kitesurf est bien moins pénalisant)
- **Des moyens de surveillance significatifs** doivent être prévus pour permettre une application réelle du texte ; ils doivent être spécifiés dans le décret (non repris dans le projet et problème récurrent ; la meilleure loi du monde ne vaut rien si elle n'est pas appliquée)

On peut aussi s'étonner que rien de soit prévu pour limiter ou contrôler les débarquements importants d'excursionnistes de la batellerie de l'UBA dans la ZPR en période estivale. Il serait souhaitable qu'ils reçoivent comme les plaisanciers un rappel succinct du règlement de la RNN et une présentation de sa mission principale par des guides naturalistes de la SEPANSO.



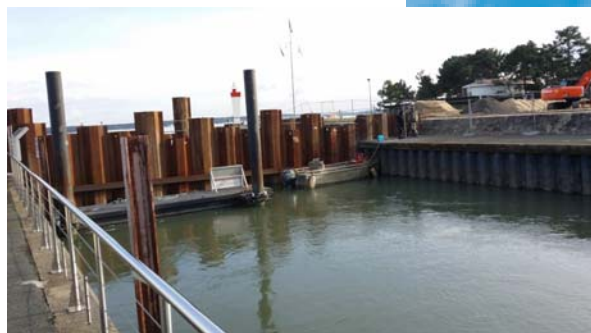
## SUIVI DU PROGRAMME DU MAIRE DE LEGE-CAP FERRET

Comme nous vous l'avions annoncé sur le bulletin précédent, nous avons proposé un suivi des éléments du programme élaboré par le maire de Lège-Cap Ferret avant les élections.

Aujourd'hui nous faisons le constat que beaucoup de points de ce programme sont en cours de réalisation. C'est particulièrement vrai pour la réalisation de travaux d'aménagement des villages mais aussi pour ce qui concerne la surveillance du littoral, les travaux de sauvegarde de la flèche du Mimbeau et le plan de végétalisation de celle-ci. C'est vrai dans le cadre de l'élaboration du PLU et sur bien d'autres points qui concernent l'urbanisme de notre commune. C'est en parti vrai pour ce qui touche à l'environnement. Nous nous en félicitons et restons vigilants pour la suite.

## LA SAGA DU PORT DE LA VIGNE.

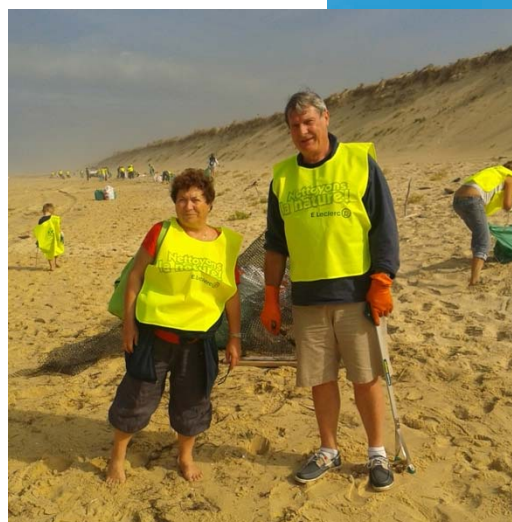
Dans le bulletin de l'an dernier nous avons fait état de la démarche "vertueuse" qui était prévue pour le traitement des boues du port de la Vigne. Nous avons émis lors de l'enquête publique un avis favorable pour la réalisation de cette opération. Malheureusement, suivant l'adage bien connu "l'enfer est pavé de bonnes intentions", les opérations ont tourné au cauchemar. Sans doute la vertu coûte cher et l'entreprise mandatée pour réaliser cette opération n'a peut-être pas bien évalué le dimensionnement des ouvrages à mettre en place pour retenir le flot puissant des grandes marées et fermer l'accès pour pouvoir enlever les boues à la pelleuse. L'ouvrage en question - un "batardeau" pour les spécialistes - n'était pas étanche et les fuites ont eu pour effet l'effondrement du quai qui retenait le dit ouvrage. A cette occasion il semble que les palplanches utilisées pour réaliser les quais sont attaquées par la corrosion et que le fait d'enlever les boues risque de les affaiblir et de provoquer un effondrement général. Il a été décidé de laisser pour l'instant les choses en l'état et de réétudier à la lumière des constatations et des expertises faites lors de cette première tentative de recommencer cette opération d'ici deux ou trois ans. CODEPPI ne peut que soutenir cette démarche de bon sens et espérer que la prochaine solution sera aussi vertueuse que la première et couronnée de succès.



## LE NETTOYAGE DES PLAGES : OPERATION LE CROHOT NOIR POUR LES BRAVES

Avec la fin des vacances revient le temps du nettoyage des plages de l'océan. Le rendez-vous est au Crohot Noir, une plage qui n'est pas facile d'accès. Il faut d'abord marcher sur une ancienne piste en ciment disloquée, vestige de la 2e guerre mondiale, qui donne au lieu une atmosphère étrange, presque lunaire. Au bout : la dune se dresse non domestiquée par des gentils caillebotis habituels, les pieds s'enfoncent dans le sable, on souffle, mais il fait beau en cette matinée d'octobre.

Sur la plage à droite comme à gauche tout le monde s'active : des gilets jaunes, des gants et des grands ballots noirs, et le va-et-vient des véhicules qui ramènent leur butin au pied de la dune. Une équipe de télévision filme la scène. Oui les bénévoles sont là, fidèles au rendez-vous, accueillis par les employés de la Mairie. Ils viennent parfois de loin, certains même de Saint Médard-en-Jalles ! Des jeunes, des moins jeunes, chacun exprime une solidarité silencieuse qui fait chaud au coeur. Alors Bravo, et à l'année prochaine !



## L'ENVIRONNEMENT C'EST LE JOUR ET LA NUIT !

Ne l'oublions pas, protéger l'environnement c'est le jour et la nuit. C'est pourquoi, **le samedi 10 octobre, Lège-Cap Ferret participe pour la cinquième fois à l'opération « Le Jour de la Nuit », avec Les Associations Côte Noroît.**

Cette manifestation qui comprendra balade nature, extinction d'éclairage public et observations astronomiques, a pour but de sensibiliser les particuliers et les décideurs aux méfaits de la pollution lumineuse.

Celle-ci, encore trop souvent ignorée, a des conséquences biologiques néfastes pour l'homme (insomnies, vieillissement, tension ...), et les animaux (dérèglement des migrations, mise en danger des espèces nocturnes ...).

Les conséquences économiques de tous les éclairages inadéquats (trop puissants et trop longtemps) sont également considérables, et **il serait impardonnable de ne pas chercher, alors que la chasse aux économies est ouverte, à faire du bien aux dépenses publiques et à la Planète !**

CODEPPI et les autres associations de L.A. Côte Noroît sont disponibles pour participer avec la Municipalité à l'étude d'actions de bon sens (restrictions d'horaires, détecteurs de présence, réorientation des faisceaux vers le sol ...) positives pour les budgets et l'environnement.

### ASSEMBLEE GENERALE DE CODEPPI

Le 30 juillet 2015

Salle des Mariages de la Mairie du CANON à partir de 18h00

Organisation de l'AG et ordre du jour :

- 18h00 accueil des adhérents, paiement des cotisations ;
- 18h30 ouverture de l'AG par le président ;
- Election du tiers sortant et des nouveaux membres du Conseil d'Administration ;
- Lecture pour approbation du C/R de l'AG - 2014 ;
- Lecture du rapport moral 2014 - 2015 ;
- Présentation pour approbation des comptes de l'association ;
- Objectifs pour 2015 - 2016 ;
- Parole aux adhérents
- Clôture de l'assemblée.

Réunion des invités et des adhérents autour d'un apéritif " Ostréicole ".

#### APPEL A CANDIDATURE

**Administrateurs sortants en 2015 (rééligibles) : Claude SERRET, Hervé LEGAL  
Pour être membre du Conseil d'Administration et/ou membre du Bureau**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél fixe : ..... Tél portable : .....  
Email : .....

Les candidatures éventuelles sont à renvoyer avant le 20 juillet 2014 au Président :  
Jean-Pierre CAMUT - 6, Av. Jeanty d'Armagnac - 33950 - Lège Cap Ferret

**Cotisations membre actif : 15 €**

**Membre bienfaiteur : plus de 15 €**

A régler par chèque postal ou bancaire à... CODEPPI – CCP 743 B Bordeaux  
Adresse postale : CODEPPI - BP 20 CLAOUEY – 33950 LEGE-CAP FERRET

#### Le mot du trésorier

Le fonctionnement d'une association entraîne des frais assez importants, ne serait-ce que l'impression et l'envoi du bulletin à plusieurs centaines de personnes.

Nous n'avons pas d'autres ressources que vos cotisations.

Nous n'avons aucune subvention. Donnez-nous donc, chers adhérents, les moyens financiers indispensables à la poursuite de notre action

en acquittant dès que possible votre cotisation pour l'année 2015 (si vous avez omis 2014 et 2013, vous pouvez l'ajouter). D'avance nous vous en remercions.